

STRATÉGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 17, Rue de Jérusalem 1002 TUNIS -

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 mai 2010

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2009, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **0,184** Dinars. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **28/05/2010**.

Le reliquat provenant des arrondis est intégré au capital social.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité